

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur. A vrai dire, la dernière fois que l'on en a parlé au ministre de l'Industrie et du Commerce, il a répondu qu'il agirait lui-même comme contrôleur. Je suis heureux que ces difficultés se soient aplanies un peu plus tôt que bon nombre de vis-à-vis l'auraient cru possible. Je suis certain que l'affaire est entre bonnes mains avec la Commission canadienne du blé. Celle-ci met à l'essai certains systèmes qui pourraient à la longue assurer une meilleure manutention de nos céréales entre les sociétés locales d'éleveurs et la ville de Vancouver.

**LE BLÉ—LE GRAIN D'UNE CLASSE INFÉRIEURE
EXPÉDIÉ PAR LES ÉLÉVATEURS**

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État dirait-il à la Chambre quelle proportion du grain expédié par les compagnies d'éleveurs n'était pas de la classe demandée, si ce grain était d'une classe inférieure au n° 2 du Nord canadien et s'il était humide ou gourd?

L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on avait demandé du grain n° 2, et l'excédent expédié était de la classe n° 4.

L'HABITATION

**LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA
RÉNOVATION URBAINE**

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au nouveau ministre responsable de l'habitation. Je le félicite chaleureusement de sa nomination et j'espère pouvoir le féliciter aussi quand il se sera mis à l'œuvre.

Dirait-il à la Chambre quand les députés seront informés des principes directeurs de la politique sur le logement social et la rénovation urbaine que suivra son ministère ou la Société centrale d'hypothèques et de logement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme le député s'y attend, j'imagine, je ne suis pas en mesure de lui donner une date précise. Depuis plusieurs heures je m'initie à mes nouvelles fonctions et j'espère pouvoir être plus précis dans quelques jours. Je me rends parfaitement compte de la nécessité de prendre très promptement une décision et de l'annoncer.

[M. Muir (Lisgar).]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, alors qu'on le renseignait, le ministre a-t-il eu l'occasion d'aborder la question suivante? Sinon, la prendra-t-il en considération? Je veux parler d'un poste supplémentaire de dépenses visant à accroître les fonds affectés aux logements sociaux et à la rénovation urbaine puisque ce programme ne réussira que s'il dispose de sommes suffisantes.

L'hon. M. Andras: Je me rends compte des instances qu'a faites le député.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, espérons que le ministre ne se laissera pas beaucoup influencer par l'attitude apparemment désinvolte du premier ministre à l'endroit de ces problèmes.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire au ministre.

Selon ce que disait le premier ministre au programme «Deux plus un» de dimanche dernier, aucune crise du logement ne sévit au Canada. Je voudrais que le ministre responsable de l'habitation nous dise si le gouvernement songe à préparer un projet de loi sur l'habitation qui permettrait aux gagne-petit, soit à ceux qui gagnent de \$5,000 à \$6,000 par année, de se procurer une maison, selon le plan suggéré par le ministre.

[Traduction]

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, les modifications proposées à la loi nationale sur l'habitation figurent maintenant au *Feuilleton*. J'espère que nous serons en mesure d'en aborder l'étude à la Chambre et de les déférer au comité sous peu. J'espère qu'on pourra alors donner suite aux politiques que préconise le député.

**LES ENTRETIENS AVEC LES MINISTRES
PROVINCIAUX**

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais également féliciter le ministre comptable de l'habitation et j'espère que nous aurons d'autres échanges de vues. Étant donné que le Conseil canadien du bien-être a signalé au premier ministre qu'on avait fort peu exploré les moyens qui permettraient au gouvernement fédéral de promouvoir l'établissement d'un programme d'habitation socialement équitable en collaboration avec les provinces, le ministre peut-il